



CHALLENGE U15 – SAISON 2018 – CAHIER DES CHARGES

Article 1 :

La compétition doit être organisée sous l'égide du Comité Provincial.

Article 2 :

Les combats doivent être dirigés par des arbitres ayant une licence d'arbitrage (validée pour la saison sportive en cours) délivrée par la Fédération Francophone Belge de Judo et D.A., la Ligue Royale Belge de Judo ou l'Union Européenne de Judo.

Article 3 :

Surface de compétition :

- les surfaces de compétition doivent être aux dimensions minimales de 7 x 7 m.
- Les zones de sécurité doivent être de minimum 3 m et ce aussi bien entre deux zones de combat qu'en pourtour.

Article 4 :

Catégories d'âges et de poids :

- les catégories d'âges officielles doivent être respectées (sauf décision contraire de la Cellule Sportive de la Fédération Francophone Belge de Judo et D.A.).
- les catégories de poids officielles doivent être respectées.

Article 5 :

Pesée :

- la pesée sera faite par un membre du comité provincial ou d'un arbitre.
- les combattant(e)s devront se présenter lors de la pesée avec leur licence et carte d'identité en ordre.
- pas de tolérance de poids.

Article 6 :

Formule et temps de compétition :

- la compétition se déroulera sous la formule poule + tableau.
- les temps de combats seront respectés suivant le règlement de la Fédération Francophone Belge de Judo et D.A.

Article 7 :

La compétition doit être encadrée par un service médical composé au minimum de :

- un médecin
- un kinésithérapeute ou deux soigneurs sportifs (ayant bénéficié d'une formation dispensée par la Fédération Francophone Belge de Judo et D.A.) ainsi que la Croix Rouge de Belgique, ou deux secouristes brevetés.

Article 8 :

Les 4 premiers(ères) de chaque catégorie seront récompensé(e)s.

Article 9 :

La compétition ne pourra s'étendre qu'à deux catégories d'âge par jour maximum (Exemple : U15 et U18 uniquement). La compétition devra respecter au maximum les horaires annoncés.

Article 10 :

L'organisation s'engage à fournir les résultats (tableau récapitulatif des 5 premiers de chaque catégorie, nombre de participants ainsi que les tableaux de chaque catégorie) et ce dans la semaine qui suit la compétition. Ces résultats sont à envoyer à la Cellule Sportive de la Fédération Francophone Belge de Judo et D.A.

Article 11 :

Les logos de la Fédération Francophone Belge de Judo et D.A. et du Challenge U15 devront se retrouver sur la plaquette du tournoi.

Article 12 :

L'organisation s'engage à annoncer la présence de l'entraîneur représentant la Cellule Sportive de la Fédération Francophone Belge de Judo et D.A. L'organisation s'engage également à proposer l'entraîneur représentant la Cellule Sportive de la Fédération Francophone Belge de Judo et D.A. une table des plus centrale afin qu'il puisse avoir une bonne visibilité ainsi qu'un regard sur l'ensemble des surfaces de compétition.